

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS212

présenté par
M. Decool et M. Delatte

ARTICLE 6

A la première phrase de l'alinéa 42, après la première occurrence du mot :

« décret » ,

insérer les mots :

« et dans le respect de la procédure contradictoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique visant au respect de la procédure contradictoire.